



East Angus

Ma ville, ma vie

VILLE DE EAST ANGUS DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné aux citoyens de la Ville de East Angus qu'une demande de dérogation mineure sera étudiée à la séance régulière du conseil du 6 juin 2022 à 19 h. La réunion aura lieu à la salle du conseil de la Ville de East Angus, située au 200, rue Saint-Jean Est, East Angus, Québec, J0B 1R0.

La demande concerne l'approbation d'une dérogation à l'article 6.6 3^o du règlement de zonage numéro 745, à l'effet d'autoriser l'implantation d'un garage en cours avant secondaire à une distance moindre de 1m que la distance prévue au règlement soit une distance de 6.03m au lieu de 7.03m.

La propriété concernée est située dans la zone Ra-1 et comprend le lot numéro 4 181 599 du cadastre du Québec. Le numéro civique est le 156 rue Pasteur, à East Angus.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À EAST ANGUS, ce quatrième jour du mois de mai 2022.

BRUNO POULIN, CPA CMA
Greffier-trésorier